

RCS : ALENCON

Code greffe : 6101

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ALENCON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 51245

Numéro SIREN : 323 873 943

Nom ou dénomination : MARY MOTOCULTURE LUBRIFIANTS

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2022 sous le numéro de dépôt 1483

SARL Mary Motoculture

Actif			Au 31/12/2021		Au 31/12/2020
			Montant brut	Amort. ou Prov.	
		Capital souscrit non appelé			
		Frais d'établissement			
		Frais de développement			
		Concessions, brevets et droits similaires			
		Fonds commercial (1)			
		Autres immobilisations incorporelles			
		Immobilisations incorporelles en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL	6 985	5 114	1 870
					2 847
		Terrains			
		Constructions			
		Inst. techniques, mat. out. industriels			
		Autres immobilisations corporelles			
		Immobilisations en cours			
		Avances et acomptes			
		TOTAL	31 019	25 767	5 251
			153 132	127 026	26 106
					4 823
		Participations évaluées par équivalence			
		Autres participations			
		Créances rattachées à des participations			
		Titres immob. de l'activité de portefeuille			
		Autres titres immobilisés			
		Prêts			
		Autres immobilisations financières			
		TOTAL	184 152	152 794	31 357
					27 498
		Total de l'actif Immobilisé	191 137	157 903	33 228
					30 346
		Matières premières, approvisionnements			
		En cours de production de biens			
		En cours de production de services			
		Produits intermédiaires et finis			
		Marchandises			
		TOTAL	275 002		
			275 002		
				275 002	
					348 121
					348 121
		Avances et acomptes versés sur commandes			
		Clients et comptes rattachés			
		Autres créances			
		Capital souscrit et appelé, non versé			
		TOTAL	37 401		
			33 373		
				37 401	
				33 373	
					56 638
					37 578
		Valeurs mobilières de placement			
		(dont actions propres :)			
		Instruments de trésorerie			
		Disponibilités			
		TOTAL	70 775		
				70 775	
					94 216
		Charges constatées d'avance			
		TOTAL de l'actif circulant	704 890		
				704 890	
					616 348
		Frais d'émission d'emprunts à étailler			
		Primes de remboursement des emprunts			
		Écarts de conversion actif			
		TOTAL DE L'ACTIF	896 028	157 903	738 119
					646 694
		(1) Dont droit au bail			
		Renvois : (2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières			
		(3) Dont créances à plus d'un an (brut)			
		Clause de réserve de propriété	Immobilisations	Stocks	Créances clients

SARL Mary Motoculture



KPMG S.A.
8, Rue Denys Boudard
La Lande Patry
Boite Postale 273
61105 FLERS Cedex
France

Téléphone : +33 (0)2 33 65 06 60
Télécopie : +33 (0)2 33 96 19 45
Site internet : www.kpmg.fr

SARL Mary Motoculture

**Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le
31/12/2021**

Ce rapport contient 4 pages

Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice	1
1.1	Evénements principaux	1
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	1
2	Informations relatives au bilan	1
2.1	Passif	1
2.1.1	Capitaux propres	1
3	Engagements pris en matière de crédit-bail	2

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Événements principaux

Aucun événement et fait significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2014-03 de l'ANC.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Passif

2.1.1 Capitaux propres

2.1.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	31/12/2020	+	-	31/12/2021
Capital	100 000 €			100 000 €
Primes, réserves et écarts	348 085 €	17 522 €		365 607 €
Résultat	46 023 €	109 277 €	46 023 €	109 277 €
TOTAL	494 108 €	126 799 €	46 023 €	574 884 €

2.1.1.2 Capital

Le capital est composé 500 parts sociales de 50 euros de valeur nominale. Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

3 Engagements pris en matière de crédit-bail

		Matériel de transport
Valeur d'origine		40 170 €
Redevances payées :		
• Cumuls exercices antérieurs		12 844 €
• Exercices		8 825 €
	Total	21 669 €
Redevances restant à payer :		
• A 1 an au plus		8 623 €
• A plus d'1 an et 5 ans au plus		4 513 €
• A plus de 5 ans		4 856 €
	Total	17 992 €
Valeur résiduelle :		
• A 1 an au plus		795 €
• A plus d'1 an et 5 ans au plus		795 €
• A plus de 5 ans		795 €
	Total	795 €
Montant pris en charge dans l'exercice		8 825 €

MARY MOTOCULTURE LUBRIFIANTS
Société à responsabilité limitée au capital de 100 000,00 euros
Siège social : Lieudit La Briqueterie
61100 LA LANDE PATRY
323 873 943 RCS ALENCON

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 26 AVRIL 2022

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élevant à 109 277,28 euros de la manière suivante :

- bénéfice de l'exercice **109 277,28 euros**
- à titre de dividendes aux associés **44 700,00 euros**
Soit **89,40 euros par part**
- le solde, soit **64 577,28 euros**
en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à **420 184,95 euros.**

Le paiement des dividendes sera effectué à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

SL

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2 682,00 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 42 018,00 euros.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31 décembre 2020	1 710 €		26 790 €
31 décembre 2019	4 800 €		75 200 €
31 décembre 2018	4 800 €		75 200 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 26 avril 2022

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**

